

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
En un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	9
Poste :	
En un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS,
8, place de la Bourse,

SAUMUR

2 Mai 1882.

Chronique générale.

Les Chambres se réunissent aujourd'hui au grand déplaisir du cabinet, qui comprend très-bien que la rentrée du Parlement est le prélude de la sortie ministérielle. On annonce qu'à l'ouverture de la séance le Président donnera connaissance de la démission de M. Savary et de M. Leconte.

On nous assure que le mot d'ordre ministériel transmis déjà à plusieurs membres de la majorité, depuis leur retour à Paris, est de presser la discussion du budget, afin qu'il soit voté avant les vacances du mois d'août.

L'élection des maires des 3,000 chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton va se faire d'une manière quelque peu désordonnée. Il n'y a aucune opération d'ensemble, comme on aurait pu le croire. Le ministre de l'intérieur a laissé les préfets libres de convoquer les Conseils municipaux aux dates qui seront jugées les plus convenables, suivant les départements.

On a annoncé un véritable déluge d'interpellations pour la rentrée de la Chambre. Aujourd'hui, on en signale trois nouvelles. L'une, de M. Camille Pelletan, aura pour objet le décret de rattachement des services administratifs de la Résidence française à Tunis; une autre, qu'on attribue à M. Delafosse, se rapportera à la question égyptienne; enfin la troisième, dont on ne nomme pas les auteurs, sera relative à l'affaire du choit El-Tigri. Par contre, M. Pierre Alype, de l'Indre,

renonce à interpellier le gouvernement à propos de M. Michaux, directeur des colonies, ce fonctionnaire venant d'être mis à la retraite en même temps qu'il était nommé conseiller d'Etat.

Le *Gaulois* ayant publié un extrait d'une correspondance de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* d'après laquelle le général de Gallifet aurait dit, dans une réunion d'officiers, que le prince Hohenlohe tourmentait actuellement M. de Freycinet pour lui faire signer un traité d'alliance, qu'il lui promettait l'intégrité du territoire de la France en Europe et en Afrique, à la condition de réduire l'effectif de l'armée et de n'avoir d'autre alliance que l'Allemagne; que lui, Gallifet, tenait cette nouvelle de M. Gambetta lui-même.

Le général a adressé au *Gaulois* une lettre dans laquelle il déclare faux tous les renseignements donnés par le journal allemand.

Le *Voltaire* entreprend la guerre aux abus; ils ne furent jamais aussi nombreux que sous le régime républicain, s'il faut en croire notre confrère, et ce n'est pas sans raison qu'il dénonce « le ton arrogant du moindre gratte-papier aux gages de l'Etat, c'est-à-dire à nos gages, qu'il se croit autorisé à prendre vis-à-vis de nous. » C'est sans doute pour mettre fin à ces abus que depuis dix ans on a doublé le personnel des ministères et des autres administrations publiques.

Le gouvernement cherche, dans la note publiée par le *Journal officiel*, et que nous avons donnée hier, à atténuer l'émotion causée par la surprise de Tigri.

Cette note prend le soin superflu d'annoncer que nos troupes ont vaillamment fait leur devoir; elle dit, en outre, que l'attaque dont a été victime la mission topographique explorant la zone frontière qui sépare notre colonie du Maroc est un « fait isolé et accidentel et ne doit inspirer aucune inquié-

tude. » Tel est l'avis de M. le général Sausier qui, en tournée à Tlemcen, a cru pouvoir formuler cette appréciation télégraphique sur l'importance de l'agression commise à notre frontière sud-ouest.

Nous pensons, au contraire, que les faits qui ont coûté la vie à deux officiers et à quarante-huit soldats, — nous ne parlons pas des blessés, — méritent d'attirer une patriotique vigilance. Il est grand temps de connaître notre situation exacte en Afrique. Au moment où le gouvernement faisait partout répandre la nouvelle que la pacification était complète en Algérie, voilà que nos soldats tombent dans un guet-apens non sans quelque analogie avec le massacre de la mission Flatters. D'autre part, il faudrait être aussi aveugle qu'un ministre de la République pour ne pas distinguer plus d'un point noir à l'horizon tunisien.

L'expédition contre des Kroumirs plus ou moins imaginaires a entraîné la France dans une guerre à laquelle le traité du Bardo n'a mis fin que sur le papier; elle a, en outre, favorisé des mouvements insurrectionnels sans cesse renaissants.

Les réfractaires continuent à être nombreux en Alsace.

Soixante-dix jeunes gens, nés en 1858, 1859 et 1860, dans les arrondissements de Molsheim et de Wissembourg, sont cités, pour le 7 juin prochain, devant le tribunal de Strasbourg, sous l'inculpation de s'être rendus sans autorisation en pays étranger, dans le but de se soustraire à l'obligation du service militaire.

Les biens que ces jeunes gens possèdent en Alsace ont été mis sous séquestre par décision du 31 mars 1882 de la chambre correctionnelle du tribunal de Strasbourg.

Skobelev, dans une réunion d'officiers à Saint-Petersbourg, vient de déclarer qu'à l'avenir on devrait remplacer le serment de fidélité au drapeau par celui de haine à l'Allemand. L'ambassade d'Allemagne à Saint-

Petersbourg va demander qu'on mette fin à ces manifestations qui ont pour conséquence des attaques contre les propriétés et les personnes des originaires allemands dans la Russie méridionale.

ÉTRANGER

ANGLETERRE. — L'Agence Havas communique les dépêches suivantes de Londres :

« Un jeune homme du nom d'Albert Young a été arrêté aujourd'hui à Sprotbre, dans le comté d'Yorkshire. Il est accusé d'avoir proféré des menaces contre la vie de la Reine.

« Il a été amené à Londres, où il a été aussitôt conduit devant un magistrat de Bow-Street.

« Young est accusé d'avoir écrit au très-honorable sir H.-P. Ponsomby, gardien de la Bourse privée et secrétaire particulier de la Reine, une lettre à laquelle était jointe une deuxième lettre adressée à Sa Majesté.

« L'auteur de cette dernière lettre se déclarait être un prêtre catholique irlandais et demandait une somme de 2,000 livres sterling afin de permettre à cinquante ouvriers de sa paroisse d'émigrer en Amérique. Dans le cas où cette somme leur serait refusée, ces ouvriers menaçaient de s'unir pour tuer la Reine.

« La lettre contenait également des menaces contre la vie du prince Léopold.

« On confirme que l'accusé est employé dans un bureau du chemin de fer, près de Doucaster. »

Le langage et le rôle que cette dépêche attribue à un prêtre catholique est de telle nature que nous acceptons seulement sous toute réserve cette invraisemblable information, et que nous nous abstiendrons d'apprécier le fait jusqu'à plus ample information.

Lors du dernier attentat commis contre la Reine, les mêmes imputations s'étaient

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE

CONGÉ DU CAPITAINE

Par Édouard GRIMBLON.

XII

HACHELMA.

(Suite.)

Mais quarante années s'étaient écoulées. Parti à quinze ans de son village avec le vieux Landry et la petite Jeanne, il y rentrait à cinquante-cinq ans, hâve, déguenillé.

Les vieux, eux-mêmes, ne le reconnurent pas ou ne voulurent point le reconnaître. Il en eût peut-être été différemment s'il était revenu les poches sonores. Le paysan normand est éminemment pratique.

Il s'informa alors de Deris.

Jusque-là, même dans ses plus grandes misères, il n'avait point voulu s'adresser à lui. Le seul remords qu'il ressentit parfois lui était apporté par le souvenir de Jeanne et de René.

On lui apprit que Deris, à la mort de son père, avait voulu tout ce qu'il possédait en Normandie et avait été s'établir à l'étranger.

« Tout le monde l'ignorait, mais un notaire

de l'endroit, qui avait fait la vente des biens, pourrait peut-être donner quelques indications.

Landry alla voir le notaire. Le hasard voulut que ce fût un des camarades d'enfance du malheureux.

Après une série de ces questions que le Normand le plus naïf pose avec une ténacité et une subtilité qu'enverrait un juge d'instruction, le notaire voulut bien admettre l'identité de Pierre Landry et lui apprit que Deris avait excepté de la vente de ses propriétés une maisonnette et quelques pièces de terre d'une valeur d'environ 10,000 fr., dont les revenus devaient rester entre les mains du notaire pour être remis par lui à Pierre Landry, si celui-ci revenait au pays avant une époque déterminée.

Si Landry ne se présentait pas, la maison et le terrain seraient acquis à la commune.

Le terme fixé par le donateur n'était point dépassé. Le notaire allait donc mettre Landry en possession de cette sorte de legs et lui donner en outre une somme provenant de la capitalisation des intérêts.

Deris s'était dit que Pierre Landry pouvait bien n'être point mort et que la prescription inutilisant l'arme qu'il avait eue entre les mains contre lui, Pierre, s'il tombait dans la misère, et cela devait être avec les vices qu'il n'avait pas peu contribué à développer en lui, voudrait profiter de leur secret commun pour le rançonner.

A tout hasard, il prenait les devants.

La joie de Landry fut grande. Ce qu'il recevait était une fortune en comparaison de son état présent.

Il se mit alors à questionner le notaire. Il voulait remercier celui qu'il nommait maintenant son bienfaiteur, mais Deris n'avait laissé aucune adresse.

C'était par l'entremise d'un homme d'affaires d'Oran que le notaire avait correspondu avec lui. Il croyait seulement que Deris, après d'assez longs voyages, avait fini par s'établir sur le sol algérien.

Landry demanda presque en tremblant si l'on avait des nouvelles de Jeanne Landry qui avait épousé jadis un officier d'Alger.

Sur ce point, le notaire était plus instruit. Lui aussi avait connu Jeanne enfant.

« Je la vois encore avec ses beaux cheveux blonds, la jolie mignonne, dit le vieux notaire. Ah ! son père eût mieux fait pour elle de ne point quitter ce village. Pauvre enfant !

Et il raconta à Pierre Landry tout ce que l'on savait au pays sur la mort des deux époux.

Landry tremblait en écoutant ce récit, mais cette émotion que le notaire attribuait à l'affection du parent, provenait du remords qui, cette fois, venait sérieusement atteindre la conscience du coupable.

Ses yeux se détournèrent maintenant avec horreur de cette table sur laquelle étaient étalés l'argent et

les titres de propriété qu'on venait de lui remettre et qu'il contemplait tout à l'heure si avidement.

Cette fortune, c'était son *hachelma*, c'était le prix du sang de Jeanne, la seule affection, le seul souvenir pur de sa vie.

C'était lui qui l'avait assassinée en aidant Deris à assassiner son mari.

Puis une pensée lui vint. Pensée non plus de remords, mais de crainte.

Jeanne avait un fils. Qu'était devenu cet enfant, vis-à-vis duquel il avait contracté cette lourde dette de sang ?

Pierre espérait presque que le notaire allait lui répandre qu'il avait suivi ses parents dans la tombe, et un frisson de terreur lui vint lorsqu'il apprit que Jean Montméral, un des officiers les plus renommés et les plus énergiques de l'armée, était venu plusieurs fois au village chercher des informations sur les parents de sa mère et notamment sur Pierre Landry.

Jean Montméral avait-il donc quelque soupçon ?

En quittant le cabinet du notaire, Pierre Landry se mit à errer à l'aventure. Il ne songeait même pas à apaiser la faim qui depuis la veille le mordait aux entrailles. Il avait de l'or cependant; mais de cet or il n'osait se servir. Y toucher lui semblait un nouveau crime.

« Je les ai tués, je les ai tués ! murmurait-il incessamment.

calomnieusement produites dès la première heure.

M. Gladstone prépare la dissolution de la Chambre; il s'attend à une défaite et prend ses mesures en conséquence. Tous les comités libéraux ont été avertis de s'entendre avec les électeurs pour lutter contre les conservateurs qui d'ailleurs ne sont pas organisés suffisamment pour bénéficier d'un appel au pays. La victoire restera encore aux libéraux.

RUSSIE. — Un correspondant adresse au *Clairon* une dépêche fort grave.

Une mine aurait été découverte à Spirovo, station du chemin de fer de Moscou. Cette mine, très-habilement construite, était chargée et munie de fils conducteurs.

Le bruit courait aussi que le comité terroriste moscovite a fait installer une autre mine à Moscou, sous le pavillon impérial, où le Czar doit se tenir pendant l'Exposition.

Dix-huit personnes auraient été arrêtées.

REVUE FINANCIÈRE.

La semaine s'est terminée au milieu du plus grand calme et beaucoup mieux que ne pouvait le faire supposer le début.

Il y a huit jours, tout semblait devoir s'effondrer; on parlait d'une catastrophe plus terrible que celle de janvier, il n'en a rien été, le bon sens du public a résisté aux suggestions d'une spéculation maladroite qui cherchait à détruire d'un seul coup les bonnes comme les mauvaises institutions de crédit.

Maintenant la situation se dégage, l'horizon s'éclaircit et l'on peut espérer surtout, après cette dernière séance, voir les affaires prendre une impulsion favorable.

Les rentes, sans avoir beaucoup profité, se sont tenues très-fermes.

Le 3 0/0 n'a éprouvé aucune variation, nous le retrouvons à 83.82.

Il en est de même de l'amortissable qui reste à 84.05.

Le 5 0/0, un moment en défaveur, s'est élevé de 20 centimes à 118.42.

Les fonds étrangers, à l'exception de l'Italien, qui a perdu quelques centimes, sont plutôt fermes.

Les sociétés de crédit voient revenir les demandes, les capitalistes abandonnent certains titres sur lesquels on avait fait espérer une plus-value importante, pour se porter sur des valeurs d'un revenu moindre, mais exemptes de tous risques.

Les titres du Crédit Foncier sont de ceux qui méritent de fixer le choix du public de l'épargne.

L'action, qui est à 1.630, ne peut manquer de suivre la progression des affaires et des bénéfices de la Société.

Les obligations foncières 4 0/0, émises en ce moment à 480, et par coupures de 96 fr., donnent un revenu annuel de 20 fr., soit plus de 4 0/0 net d'impôts.

Les rentes 3 0/0 et les obligations de chemins de fer ne produisent que 3.60 0/0.

Une valeur d'avenir, c'est la Foncière de France et d'Algérie.

Cette Société étend et complète l'œuvre du Crédit Foncier; elle a déjà réalisé dès ce premier exercice des bénéfices qui dépasseront deux millions; la réserve s'élève déjà à 1.200.000 fr.

Le Crédit Général Français est descendu à 475; cette valeur a de la peine à reprendre.

Sur le Crédit de France, il y a une amélioration sensible à 340; le projet de fusion de cette Société avec deux autres a de grandes chances d'être adopté. Chacun semble approuver cette solution qui ne pourra qu'être profitable aux actionnaires.

La Banque Nationale est lourde à 490; les mains

entre lesquelles viennent de passer les destinées de cet établissement pourront-elles mener à bien les affaires? Nous en doutons.

Le marché des actions de la Société Française Financière est de plus en plus suivi à 1,030; cette valeur vaut 1,300, ce cours sera atteint nous n'en doutons pas.

Les honneurs de la semaine sont pour le Suez qui cote 2,720, en hausse de 133 fr.

Nos chemins sont tous en avance sur la semaine dernière: le Midi fait 1,315; l'Orléans, 1,307.50.

Chronique Locale et de l'Ouest.

COURSES DE VERRIE.

Voici le résultat de la première journée des courses de Verrie-Saumur:

1^o Prix d'Ouverture. — Course de haies, handicap à réclamer, 1,000 fr., pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, à réclamer pour 5,000 fr. — Distance: 2,500 mètres environ.

Six engagements. Voici l'ordre des arrivées: *Vigoureux*, monté par M. de Lamotte, 1^o; *Oiseleur*, monté par M. de Bizi, 2^o; *Tontine*, monté par Hemming, 3^o.

Gagné d'une longueur.

2^o Steeple-Chase militaire, un objet d'art, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autre que les steeple-chase militaires. — Distance: 3,000 mètres.

Six engagements. *Géant des Batailles*, monté par M. Hache, 1^o; *La Méhague*, monté par M. André, 2^o; *Le Petit-Poucet*, monté par M. de Beaufort (tombé).

Gagné très-facilement.

3^o Prix du Cercle Saint-Hubert, steeple-chase à réclamer, 1,000 fr., pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, à réclamer pour 5,000 fr. — Distance: 3,000 mètres.

Sept chevaux étaient portés sur le programme. *La Vorzillière*, monté par Johnson, 1^o; *Pouysanné*, monté par M. de Saint-André, 2^o; *Rebut*, monté par M. de Lamotte; *Belleme*, monté par M. Dolfus.

Gagné d'une longueur.

4^o Steeple-Chase militaire, un objet d'art, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. — Distance: 3,000 mètres.

Huit chevaux engagés. Très-belle course, beaucoup d'entrain de la part de MM. les officiers.

Huit partants. *Titus*, monté par M. de Contades, 1^o; *Adulation*, monté par M. Nivelles, 2^o.

5^o Prix de la Société des Steeple-Chase de France, 2,600 fr., offerts par cette Société, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France, et n'ayant jamais gagné un steeple-chase de 6,000 fr. — Distance: 3,600 mètres.

Ce prix a attiré des chevaux des grandes écuries; il y a eu dix engagements.

ricure.

Et de fait, Deris avait un instant songé à recueillir l'orphelin. Mais, malgré son effroyable cynisme, la pensée de revoir le fils de celui qu'il avait assassiné l'épouvanta.

Landry l'ignorait et se disait qu'il avait besoin de preuves contre son ancien complice.

(A suivre.)

Le 67^e fascicule de la FRANCE ILLUSTRÉE achève l'étude si remarquable, commencée dans le précédent, sur le département de la Gironde.

On y trouve des renseignements très-exacts sur l'histoire du département et sur ses principales localités, des données statistiques puisées aux meilleures sources, etc., etc.

Comme gravures, sur la première page, hors texte, nous remarquons cinq médaillons, représentant Arcachon, le Palais Galien, le château de Vayre, Saint-Emilion, la Réole; puis le château de Montesquieu, à la Brède, Bazas et Libourne.

Un plan de Bordeaux complète un ensemble qui justifie l'immense succès obtenu par le grand ouvrage désormais populaire de V.-A. MALTE-BRUN.

Domino III, monté par Martin, 1^o; *Oiseleur*, monté par Morfeet, 2^o; *Abraham*, monté par M. de Saint-André, 3^o.

Brimborion, monté par Johnson, a gagné la course, mais a été disqualifié pour avoir passé en dehors d'un obstacle.

6^o Prix du Fagot, course de haies (gentlemen), un objet d'art et les entrées au premier, pour chevaux de chasse et de promenade domiciliés à Saumur quinze jours au moins avant la course, et n'ayant pas, en 1882, pris part à une course publique quelconque, montés par des gentlemen n'ayant jamais gagné. — Distance: 2,500 mètres.

Ce prix n'avait attiré que quatre engagés, dont voici l'ordre d'arrivée: *Donjon*, monté par M. Tampé, 1^o; *Oxford-Mixture*, 2^o; *Belleme*, 3^o; *Fleur-de-Mai*, 4^o.

Aujourd'hui mardi, le Rallye-Paper a lieu, dans la direction de Vernantes, par un temps magnifique.

CLASSE DE 1884.

Conseil de révision. — Les opérations du Conseil de révision auront lieu cette semaine dans trois cantons de notre arrondissement: jeudi 4 mai à Doué, vendredi 5 à Vihiers, samedi 6 à Montreuil-Bellay.

A Gennes, la révision n'aura lieu que le 22 mai; à Saumur: canton nord-est le 30 mai; canton sud le 31; canton nord-ouest le 4^o juin.

Par décret de M. le Président de la République, en date du 20 avril 1882, M. Ernest Gauthier a été nommé greffier de la justice de paix du canton nord-ouest de Saumur, en remplacement de M. Achille Gauthier, son père, démissionnaire en sa faveur.

M. Ernest Gauthier a prêté serment en cette qualité à l'audience du 29 avril.

Nous sommes heureux de reproduire les lignes suivantes que nous trouvons dans la *Semaine catholique* de Luçon:

STATION DE CARÈME A LA CATHÉDRALE DE LUÇON.

« Dimanche dernier avait lieu la clôture de la communion pascale.

Nous ne pouvons laisser s'éloigner cette époque, si riche en grâces de toutes sortes pour les chrétiens fidèles à remplir leur devoir, sans exprimer nos félicitations aux catholiques de Luçon, pour le zèle qu'ils ont mis à suivre les exercices de la sainte quarantaine, et à célébrer dignement nos grandes solennités pascales. C'est pour nous un grand sujet de joie de constater que, malgré la persécution qui, de nos jours, est faite, de toutes parts, à la Religion, la foi se renime, s'accroît et s'affermi, plus que jamais, parmi les habitants de notre ville.

Jamais, en effet, les exercices du carême n'avaient été suivis avec plus de zèle et d'empressement. Chaque soir, les nefs de notre vieille cathédrale s'emplissaient d'une foule avide d'entendre la parole de Dieu et désireuse d'en profiter.

Les dernières semaines, les nefs étaient devenues trop peu spacieuses, et les chapeaux latéraux suffisaient à peine à fournir des places aux nombreux auditeurs qui se pressaient dans le vaste édifice.

Toutefois, pour être juste et pour dire toute la vérité, nous devons avouer que cet empressement avait un attrait irrésistible dans la parole docte et brillante du jeune prédicateur que M. l'archiprêtre avait procuré à ses paroissiens.

Voix agréable et sonore, parole claire et nette, expressions choisies, phrase pleine d'ampleur, style correct et de bon goût, doctrine sûre, précise et mise à la portée de tous, tact parfait, et, ce qui fait souvent défaut à des prédicateurs même de renom, une sage mesure dans la durée de chaque discours, telles sont les qualités qui font du Révérend Père Hugonet, supérieur des Pères de N.-D. des Ardilliers, à Saumur, un prédicateur plus qu'ordinaire, et lui ont gagné, du premier coup, la sympathie de la population Luçonnaise.

Si le R. P. Hugonet emporte de Luçon un excellent souvenir, nous pouvons, de notre côté, lui affirmer qu'il est largement payé de retour, et que les habitants de Luçon le reverront avec plaisir dans la chaire de la cathédrale.

Pour nous, nous sommes d'autant plus heureux de ses succès, qu'il est enfant de notre Vendée et membre d'une congrégation particulièrement chère au diocèse de Luçon. »

ANGERS.

Le Conseil municipal d'Angers s'est réuni samedi soir pour procéder à l'élection du maire et des adjoints, conformément à la nouvelle loi.

Ont été élus:

Maire, M. Guillon, par 27 voix;
Premier adjoint, M. Montprofit, par 20 voix;
Deuxième adjoint, M. La Combe, par 21 voix;
Troisième adjoint, M. Trouillet, par 21 voix.

M. Laure, doyen d'âge, qui présidait, demandé aux nouveaux élus s'ils acceptaient ces fonctions. Tous ont répondu sans hésitation qu'ils acceptaient.

Après un échange de discours entre le président et M. Guillon, la séance a été levée.

L'incendie de la gare de Saint-Pierre-des-Corps.

Dimanche matin, les habitants de Tours étaient éveillés par le tambour des sapeurs-pompiers battant la générale.

Le feu s'était déclaré, vers 4 heures 1/2, dans la gare de Saint-Pierre-des-Corps.

Au premier cri d'alarme, le chef de gare avait télégraphié pour avoir des secours. Il n'avait alors sous la main que sept à huit hommes qui faisaient le service de nuit, attendant les pompes que l'administration de Tours devait lui envoyer, il combattait tant qu'il le put l'incendie avec celle qui avait à sa disposition.

Le feu avait pris naissance, on ne sait encore par quelle cause, dans la lampisterie, qui se trouvait à l'extrémité de la gare.

Dans cette lampisterie étaient trois bonnes d'essence minérale qui, au contact des flammes, éclatèrent. Le liquide, immédiatement enflammé, se répandit partout, incendia les boiseries. En quelques minutes, la plus grande partie de la gare forma un vaste brasier, d'où jaillissait, comme d'un volcan, une immense gerbe de feu que l'on apercevait à de très-grandes distances. Cependant on eut le temps de sauver tous les papiers de l'administration.

Des hommes d'équipe montèrent sur les toits, et, au moyen de haches, opérèrent dans le bâtiment une large tranchée qui sauva une partie de la gare, du côté des fosses d'aération.

Les employés de la gare ont montré, dans cette circonstance, une énergie et un zèle dignes des plus grands éloges.

Les pompes de la ville et de la gare de Tours étant arrivées, le sinistre fut combattu vigoureusement par plusieurs parties à la fois, et, vers huit heures, tout était terminé.

D'après ce qu'on nous rapporte, l'eau ne se trouvait pas en quantité suffisante. Les bouches en fournissent sans doute assez, en temps ordinaire, pour les besoins de la gare, mais, en cas d'incendie, il en faudrait davantage.

Les pertes occasionnées par ce sinistre n'ont pas encore été évaluées d'une façon précise. On les porte, très-approximativement, à cinquante ou soixante mille francs.

On dit que rien n'était assuré.

Les marchandises qui étaient en gare n'ont pas été atteintes. On s'était hâté de loigner les wagons. (J. d'Indre-et-Loire.)

L'Indépendant dit que les dégâts matériels sont relativement peu considérables. Les voies ferrées n'ont éprouvé d'autre dommage que celui occasionné par l'eau des pompes. Une partie du mobilier a été détruite, les registres malheureusement ont brûlé.

On croit pouvoir attribuer la cause de l'incendie à l'imprudence de quelque employé qui aura laissé, par mégarde, déboucler trop près du gaz qui éclairait la lampisterie la bouteille d'essence dont on se sert pour allumer les becs de gaz de la gare et les lanternes des voitures de voyageurs.

LE CRIME DE BRAYE-SUR-MAULNE.

Sous ce titre, le *Journal d'Indre-et-Loire* publie les détails suivants:

« Le sieur Jarrossay père, propriétaire d'une ferme, avec un de ses fils, Stanislas Jarrossay, cultivateur, propriétaire d'une ferme du Fourneau, commune de Bray-sur-Maulne (arrondissement de Tours); un autre de ses fils, Théodore, âgé de 38 à 39 ans,

résidant dans ces derniers temps à Château-la-Vallière.

Théodore Jarrossay, nous ne savons pour quels motifs, était en mauvaise intelligence avec son père. Il proférait souvent des menaces contre lui, et disait hautement qu'il le tuerait.

Dans le but d'exécuter ses menaces, il avait procuré un revolver.

Lundi dernier, on le voyait rôder autour de la ferme du Fourneau, dans laquelle il chercha inutilement à pénétrer. Avertis de son arrivée, les habitants de la ferme avaient fermé et barricadé les portes.

Théodore Jarrossay se retira après avoir tiré plusieurs coups de revolver au hasard et n'atteignirent personne.

Mardi, dans l'après-midi, il repartit à la ferme, toujours armé de son revolver.

Cette fois, comme on ne s'attendait pas à cette nouvelle visite, les portes étaient restées ouvertes.

Jarrossay père se trouvait alors dans sa chambre avec un journalier nommé Moussard, qui était à manger.

Théodore Jarrossay, les traits bouleversés, le revolver à la main, entra tout à coup dans l'appartement.

Sans prononcer un mot, il fit feu sur Moussard, qui fut atteint au bras.

Epouvanté, cet homme prit la fuite, en criant à l'assassin.

Jarrossay père, qui était assis à la même table que Moussard, s'était levé, pour se défendre, pensant bien que son fils, après avoir tenté d'assassiner le journalier, allait ensuite tirer sur lui.

A peine s'était-il mis debout qu'une balle venait à l'atteindre à la mâchoire.

En un instant, il eut le visage et la poitrine inondés de sang.

Il se réfugia derrière une haie, et, saisissant une trique, il se prépara à lutter contre l'assassin.

Celui-ci tira encore deux coups de feu qui, fort heureusement, n'atteignirent pas le père Jarrossay.

Tous les canons de son revolver étant vides, Jarrossay fils frappa sur le vieillard avec la crosse de son arme. Puis, l'ayant saisi, il le traîna dans la cour de la ferme, le jeta sur un tas de bois et continua de le frapper avec la dernière violence.

Aux cris de la victime, le fils aîné, Stanislas Jarrossay, qui labourait dans le voisinage, accourut.

Théodore, le voyant venir, prit la fuite à travers champs et gagna la route du Lude.

Pendant ce temps, Moussard, qui dans cette circonstance n'avait pas donné les marques d'un brillant courage, courait à Château-la-Vallière et prévenait la gendarmerie.

Celle-ci se rendit en toute hâte à la ferme du Fourneau et rechercha l'assassin pendant une partie de la nuit.

On présomait qu'il s'était dirigé vers Château-du-Loir, où résidait un de ses oncles, contre lequel il avait proféré des menaces de mort. Mais on ne put le rejoindre.

Le lendemain matin, un des habitants de la contrée aperçut l'assassin à 4 ou 500 mètres du Fourneau. Il était dans un fossé, ou sans doute il avait passé la nuit.

La nouvelle de cette découverte se répandit aussitôt dans le pays; mais personne n'osait s'approcher. Tous, craignant de recevoir des coups de revolver, se tinrent prudemment à une assez grande distance du lieu où était Jarrossay.

Bientôt on entendit un coup d'arme à feu: c'était l'assassin qui venait de se faire justice lui-même en se logeant une balle dans la tête.

Lorsque les agents de l'autorité arrivèrent, il ne trouvèrent qu'un cadavre.

La balle qui avait déterminé la mort était fixée dans l'intérieur du crâne.

Le revolver était resté dans la main de ce misérable. Il était encore chargé de quatre coups. Dans les poches on a trouvé plusieurs cartouches.

Comme nous l'avons dit plus haut, on ignore, quant à présent, les causes de la méintelligence qui existait depuis longtemps entre le fils et le père. Celui-ci, à diverses reprises, lui avait défendu de venir chez lui.

Au dernier moment, nous recevons de notre correspondant des renseignements sur l'état des blessés. Les blessures que Jarrossay père et Moussard ont reçues sont heureusement peu graves. Ils en seront quittes

l'on et l'autre pour une incapacité de travail de quelques jours. »

TENTATIVE D'ASSASSINAT.

Dimanche, M. Boutet, maire de Saint-Branches (arrondissement de Tours), s'était rendu à Evres avec une autre personne de la même localité.

Après avoir terminé ses affaires, il retournait, le soir, à pied, vers Saint-Branches, lorsque tout à coup, au moment où il passait dans un sentier tracé au milieu d'un champ de choux, un coup de fusil retentit.

Ce coup de feu avait été tiré à une petite distance de l'endroit où M. Boutet et l'autre personne se trouvaient.

M. Boutet ne fut pas atteint; mais il n'en fut pas de même de son compagnon, qui reçut du plomb dans l'épaule.

Tous deux coururent immédiatement à Saint-Branches, pour revenir presque aussitôt, accompagnés de plusieurs personnes. L'assassin fut recherché, sur le lieu même du crime et dans tous les environs; mais, favorisé par l'obscurité de la nuit, ce misérable avait pu s'échapper.

Cet attentat a jeté l'épouvante dans le pays. On se demande quel a pu être le mobile du crime.

Le meurtrier voulait-il atteindre M. Boutet ou la personne qui était avec lui? c'est ce que l'on ignore.

La justice a commencé une information. Quant à présent, il ne paraît pas que l'on ait quelque indice qui puisse faire découvrir le coupable.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire. (Journal d'Indre-et-Loire.)

MAMERS.

On écrit de Mamers (Sarthe), le 23 avril :

« Notre Conseil municipal, ou plutôt radical, est au complet; les élections complémentaires l'ont fortifié d'un curé défroncé et marié, d'un receveur d'enregistrement, depuis deux ou trois mois dans notre ville, et d'un menuisier qui se fait aubergiste. Nous sommes aujourd'hui classés parmi les meilleurs radicaux du département, et M. le préfet vient nous rendre visite, pour nous en féliciter sans doute, tout en s'occupant de la révision.

« C'est égal, la police se fait bien. Tous les électeurs se rattachant de près ou de loin au parti avancé, qui n'avaient pas voté la première fois, avaient été marqués au rouge, et ont reçu pour le scrutin de ballottage une mention imprimée rappelant que « l'électeur qui s'abstient déserte la cause populaire et compromet ses intérêts. » Cet argument a été très-apprécié des fonctionnaires. »

NIORT.

Le maire de Niort fait savoir que le ministre de la guerre a autorisé le 41^e régiment de cuirassiers à donner un carrousel à l'occasion de l'Exposition régionale, à condition qu'il n'y ait pas de places payantes pour le public.

NANTES.

Depuis hier matin, les ouvriers menuisiers ont cessé leur travail. Ils demandent une augmentation de quinze pour cent; les patrons leur offrent huit pour cent.

On assure que les patrons ont donné aux ouvriers jusqu'à jeudi prochain; passé ce délai, ils doivent reprendre leur liberté d'action.

LE MANS.

Un fait en vérité bien singulier vient de se passer dans la Sarthe.

Sur l'invitation qui leur a été transmise par les soins de la gendarmerie, 600 territoriaux se sont rendus au Mans pour faire leurs treize jours; or, à leur arrivée, on leur a fait savoir qu'il n'y avait pas de place pour les recevoir, et l'on a ajouté qu'on n'aurait pas dû les envoyer.

Faut-il penser que c'est par erreur que l'ordre de départ a été donné à ces 600 territoriaux? Ou bien est-ce par un oubli, qui serait inqualifiable, qu'on n'a pas reçu au Mans les instructions relatives à leur réception et à leur logement?

Une explication sur le fait qui nous est signalé est indispensable, et nous la réclamons.

Nous demandons à savoir si les procédés administratifs du général Farre sont encore en vigueur. On se rappelle comment, sous

ce ministre, on faisait partir de Dunkerque des bataillons pour la Tunisie, et comment, arrivés à Toulon, ils apprenaient qu'ils n'étaient pas attendus et qu'aucune mesure n'était prise pour leur embarquement. C'est une erreur analogue qui vient de se produire au Mans; et elle semble d'autant moins excusable qu'il ne s'agit que d'un déplacement simple et régulier.

Il est vraiment par trop triste de faire ainsi rire l'Europe aux dépens de notre organisation militaire.

Faits divers.

On télégraphie de Calais, 30 avril, soir :

« Depuis hier, à deux heures de l'après-midi, une affreuse tempête n'a cessé de souffler dans le détroit.

« Ce matin, un brick s'est mis à la côte, à cinq heures, à environ huit cents mètres de la batterie de tir. Il avait perdu un mât et n'avait plus de voiles.

« Un remorqueur et le bateau de sauvetage sont sortis, et ce dernier est parvenu à sauver tous les matelots du navire naufragé.

« Le navire est ensablé.

« Les communications entre Boulogne et Folkestone ont été complètement interrompues, et celles de Douvres à Calais ont éprouvé des retards, le port de Douvres étant inaccessible. »

Nouveaux engins de guerre. — Un journal étranger fait honneur à l'Allemagne de nouvelles inventions extrêmement meurtrières, qui, en réalité, appartiennent aux Etats-Unis. Le docteur James Mac Lean a inventé quelques engins auxquels il a donné le nom de machines pacificatrices, parce qu'elles extermineront un si grand nombre d'hommes sur le champ de bataille que la guerre deviendra impossible.

Le docteur James Mac Lean est fécond, car ses engins sont au nombre de cinq :

1° Un fusil de 0,45 de calibre, qui, une fois chargé, tire 128 coups de suite; ce sont des balles à jet continu;

2° Un canon de campagne qui, facilement manié par 2 hommes, tire 26 coups par minute, avec une grande précision, à plus de deux milles de distance;

3° Un canon analogue au précédent, mais d'un calibre plus fort et tirant 47 projectiles à la minute;

4° Un autre canon, manœuvré par 2 hommes et permettant d'envoyer, en quelques secondes, sur un point donné, 44 grenades ou boîtes à mitraille;

5° Une mitrailleuse perfectionnée projetant 4,452 balles par minute.

Pour arriver à ces résultats, le docteur a adapté, sur les parois latérales extérieures de la culasse de ces pièces, des appareils remplis de munitions et qui facilitent ingénieusement le chargement.

CONSEILS ET RECETTES.

DESTRUCTION DES ENNEMIS DES ASPERGES.

Les jeunes asperges ont besoin d'une protection incessante contre les larves de criocèle, les limaces et autres insectes qui dévorent les tiges, contre les vers blancs et les vers gris qui s'attaquent aux racines.

Un moyen infailible, dit-on, de détruire ou d'éloigner ces armées d'affamés, consiste dans l'emploi du chlorhydrate d'aniline, substance dont le prix n'est pas élevé. Elle s'emploie en solution dans l'eau d'arrosage, à la dose minimum de 5 millièmes, soit 50 grammes pour 10 litres d'eau, capacité ordinaire des arrosoirs.

Cette faible quantité respecte les racines et les tiges délicates des jeunes plantes et tue sûrement tous leurs ennemis, qu'ils vivent aux dépens des racines, des tiges ou des feuilles.

Puisque nous en sommes aux asperges, voici la formule que donne le Journal d'horticulture et d'agriculture de la Gironde, pour la composition d'un engrais leur convenant :

Il faut, pour un are de superficie :
 Fumier riche consommé, de cheval ou de mouton, 4 m. cube.
 Superphosphate de chaux, 6 kilog.
 Chlorure de potassium, 3 —
 Sulfate de potasse, 1 —

Théâtre de Saumur.

TOURNÉES ARTISTIQUES DE FRANCE (9^e année)

SIMON, directeur.

LUNDI 8 mai 1882.

Une seule représentation avec autorisation spéciale des auteurs

Avec le concours de :

M^{lle} MARIE KOLB, de l'Odéon; MM. H. EMMANUEL et EDOUARD GEORGES, des Bouffes; WORMS, du Châtelet; D'HERBILLY, de la Porte-Saint-Martin; CHARLEY, de la Gaîté.

LILI

Comédie-opérette en 3 actes, de MM. A. Hennequin et A. Millaud, musique de HAYRY.

Distribution :

Antonin Plincharde..... MM. H. Emmanuel.
 Vicomte de Ste-Hypothèse..... Edouard Georges.
 M. de La Grange-Batelière..... Worms.
 René..... D'Herbilly.
 Bonpain..... Charley.
 Bouzincourt..... Victorin.
 Amélie (Lili)..... M^{mes} Marie Kolb.
 Antonine.....
 M^{me} Bouzincourt..... Edouard Georges.
 Victorine..... Marie Léa.

La pièce se passe à trois époques différentes : 1^{er} acte, en 1840; 2^e acte, en 1850; 3^e acte, de nos jours.

Le spectacle commencera par :

Le Renard bleu, comédie en 1 acte, de M. A. Hennequin, jouée par M^{mes} Schmidt et Wilson, MM. Edouard Georges et Charley.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES

On télégraphie de Lyon, 24 avril, au Figaro :

« Malgré la loi du 29 juillet dernier, qui interdit la saisie des journaux, on nous annonce que le juge de paix de Neuville-sur-Saône vient de faire saisir la Lanterne d'Arlequin, à la gare de Neuville.

« Il est utile d'appeler l'attention sur cet acte d'arbitraire dont pourraient être victimes d'autres journaux qui n'auraient pas l'heur de plaire à MM. les juges de paix de la République. »

Évidemment, Monsieur le juge de paix, vous n'entendez rien aux lois; mais comme la Lanterne d'Arlequin vous exaspère, vous vous figurez qu'en la saisissant vous l'empêchez d'éclairer. Quelle erreur, mon pauvre juge de paix! Tenez, quand vous connaîtrez le sommaire du n^o 57, vous n'y résisterez pas, et c'est vous-même qui serez saisi.

Sommaire du n^o 57. — L'amende et la prison; Le conseil municipal de Fouilly-les-Pots; Encore le livre de M. Paul Bert; La nouvelle loi sur l'armée; Le chocolat Gambetta; Les instituteurs de M. Jules Ferry; Pensées d'un emballer; La République en Amérique comparée à la République en France; Conseils pratiques.

Abonnements: 8 fr. par an; 4 fr. pour 6 mois; 10 centimes le numéro. Dans les gares, les bonnes librairies, chez les marchands de journaux. — Bureaux, à Tours, rue Richelieu, 13. — Se trouve, à Saumur, chez M. Dézé, libraire.

Marché de Saumur du 29 avril

Blé comm. (Ph.)	23	Hulle de noix	50	125
From. 1 ^{er} q. (Ph.)	23	Hulle chene	50	
Froment (Ph.)	77	Graine tréfle	50	
Halle, moy. n ^o	77	— Luzerne	50	
Seigle	75	Foin (dr. c.)	780	85
Orge	65	Luzerne	780	85
Avoine b. bar.	50	Paille	780	55
Fèves	75	Amandes	50	
Pois blancs	80	Cire jaune	50	190
— rouges	80	Chanvres 1 ^{er}		
Colza	65	— qualité (50k.500)		
Chenevis	50			
Farine, culas	157			

COURS DES VINS.			
BLANCS (2 hect. 30).			
Coteaux de Saumur, 1881, 1 ^{er} qualité	à	à	à
Id. 1881, 2 ^e qualité	100	à	120
Ordln., env. de Saumur 1881, 1 ^{er} qualité	100	à	100
Id. 1881, 2 ^e qualité	à	à	à
Saint-Léger et environs 1881, 1 ^{er} qualité	105	à	105
Id. 1881, 2 ^e qualité	100	à	100
Le Puy-N.-D. et environs 1881, 1 ^{er} qualité	85	à	85
Id. 1881, 2 ^e qualité	80	à	80
La Vienne, 1881	75	à	75

ROUGES (2 hect. 30).			
Souzay et environs, 1881	150	à	160
Id. 1881	à	à	à
Champigny, 1881	1 ^{er} qualité	150	à
Id. 1881, 2 ^e qualité	à	à	à
Id. 1881	1 ^{er} qualité	à	à
Id. 1881	2 ^e qualité	à	à
Varrains, 1881	1 ^{er} qualité	125	à
Varrains, 1881	2 ^e qualité	à	à
Bourguell, 1881	1 ^{er} qualité	150	à
Id. 1881	2 ^e qualité	à	à
Id. 1881	1 ^{er} qualité	à	à
Id. 1881	2 ^e qualité	à	à
Restigné 1881	1 ^{er} qualité	140	à
Id. 1881	2 ^e qualité	à	à
Chinon, 1881	1 ^{er} qualité	140	à
Id. 1881	2 ^e qualité	135	à
Id. 1881	1 ^{er} qualité	à	à
Id. 1881	2 ^e qualité	à	à

SALLE D'ARMES

Rue Beaurepaire, 9,
ANCIENNE MAISON FRUGIER.

M. ANGLI, ex-professeur d'escrime à l'École de cavalerie, a l'honneur d'informer les amateurs d'armes qu'il ouvre un cours d'escrime, à partir du mercredi 3 mai.

Leçons particulières. — Abonnements au mois et à l'année.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REZOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

L'ART NATIONAL, Etude sur l'histoire de l'art en France, par H. DU CLEUZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 50 francs; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

Recommander en cette saison de rhumes, gripes et bronchites, le SIROP et la PÂTE DE NAFÉ de DELANGRENIER, c'est partager l'opinion de célèbres médecins.

Le PURGATIF le plus agréable et le plus efficace est le CHOCOLAT de DESBRIÈRE, pharmacien-chimiste. Dépôts dans les pharmacies. (Se méfier des contrefaçons.)

MAL DE DENTS. — L'EAU du Dr OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les pharmacies.

Appel aux Poètes.

Un Concours poétique est ouvert à Fécamp (Seine-Inférieure). Tous les Poètes peuvent y prendre part. Demander le programme à M. E. HÉROUARD, 30, rue Sainte-Croix, à Fécamp (Seine-Inférieure).

Le **Jeune Age Illustré**, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GEORROY.

Editeur: Victor PALME, 77, rue des Saints-Pères, Paris.
Un an, 40 francs; 6 mois, 6 francs.

LES CHEMINÉES ne fument plus avec le fumifuge H. CAHUZAC, ingénieur à Béziers (Hérault), breveté en France et à l'étranger. — Pose facile. — Prix depuis 12 fr.

Envoi franco du catalogue.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
8 h. — matin.	10 h. 31 matin.	8 h. 43 matin.	11 h. 18 matin.	11 h. 18 matin.	11 h. 18 matin.
8 h. 25 —	—	—	—	—	—
11 h. 15 —	7 h. 39 soir.	4 h. 55 —	—	—	—
1 h. 17 soir.	—	—	—	—	—
4 h. 55 —	11 h. 48 —	—	—	—	—
7 h. 50 —	—	—	—	—	—

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 53 matin.	11 h. 30 matin.	11 h. 30 matin.	11 h. 30 matin.
18 h. 35 —	5 h. 17 soir.	9 h. 20 soir.	11 h. 30 soir.	11 h. 30 soir.	11 h. 30 soir.
2 h. 15 soir.	3 h. 50 —	—	—	—	—
6 h. 45 —	10 h. 47 —	—	—	—	—

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1^{er} MAI 1882.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture préc ^{de} .		Dernier cours.	Clôture préc ^{de} .		Dernier cours.	Clôture préc ^{de} .	
3 %	83 70	83 90	Nord	2125	2125	Obligations		
3 % amortissable	83 95	84	Orléans	1300	1300	Dép. de la Seine, emprunt 1857	240	247
3 % amortissable nouveau	—	—	Ouest	805	810	Obligations foncières 1877	—	—
4 1/2 %	112	111 50	Compagnie parisienne du Gaz	1525	1522 50	Obligations communales 1879	441	442 50
5 %	117 10	118 70	Canal de Suez	2740	2735	Obligat. foncières 1879 3 %	446	446 50
Obligations du Trésor	512 50	512 50	C. gén. Transatlantique	520	550	Est	378	375
Obligations du Trésor nouvelles	516 25	512 50				Midi	374	374 50
Banque de France	5450	5300				Nord	379	379 75
Comptoir d'escompte	1050	1045				Orléans	375	377 75
Crédit Foncier, act. 100 fr.	1475	1050				Ouest	374	374
Crédit de France	285	320				Paris-Lyon-Méditerranée	377	377 50
Crédit mobilier	590	587 50				Paris-Bourbonnais	376	377 50
Est	772 50	770				Canal de Suez	558	558 50
Paris-Lyon-Méditerranée	1790	1797 50						
Midi	1310	1310						

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	—	3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	—
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	—	8 — 21 — — omnibus.	—
8 — 56 — — omnibus-mixte.	—	9 — 43 — — express.	—
1 — 25 — — soir, omnibus.	—	12 — 40 — — soir, omnibus-mixte.	—
3 — 32 — — —	—	4 — 44 — — —	—
7 — 15 — — —	—	10 — 28 — — —	—

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M. LOUIS-ACHILLE GAUTHIER, ancien greffier de la justice de paix du canton Nord-Ouest de Saumur, étant dans l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente déclaration conformément à la loi.

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE
DE
CHEVAUX RÉFORMÉS
Provenant de l'École de Cavalerie.

Le samedi 6 mai 1882, à une heure de l'après-midi, sur la place du Chardonnet, à Saumur, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de 21 chevaux réformés provenant de l'École de cavalerie.
Prix payable comptant, plus 5 0/0 pour les frais.

Le Receveur des Domaines,
(259) L. PALUSTRE.

A LOUER
PRÉSENTEMENT
Dans de bonnes conditions,
UNE JOLIE MAISON
Avec Jardin
Quai de Limoges, n° 11.
S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER
DE SUITE
Pour cause de décès
UN FONDS DE BOULANGERIE
à Saumur.
Bonne clientèle.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
UNE USINE
A SAUMUR,
Avec Machine à vapeur verticale
Force 3 chevaux,
Et tous ses accessoires, pouvant servir à toute industrie.
S'adresser au bureau du journal.

DEMANDE DE CLERC.

M^e CHARRIER, notaire à ARGENTON-CHATEAU, demande un Clerc ayant plusieurs années de stage.

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine,
UNE MAISON
Située à Saumur, rue Bodin, 3,
Avec grand jardin, écurie et remise.
S'adresser à M. DE NEUVILLE.

A VENDRE
pour 6,000 francs,
Un MATÉRIEL complet d'IMPRI-MERIE presque entièrement neuf, ayant coûté 13,000 fr. — S'adresser à MM. les Administrateurs de l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris.

AVIS
LES MAGASINS DE LA GLANUSE
51 et 53, rue Saint-Jean,
SAUMUR.
Demandent deux apprentis pour les modes.
Conditions avantageuses. (543)

ON DEMANDE un apprenti maréchal-ferrant.
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un Menage.
S'adresser au bureau du journal.

VICHY SOURCE LARBAUD AINÉ.
Eau minérale alcaline gazeuse, employée avec succès contre chlorose, gravelle, diabète, dyspepsie, goutte.
Chez les M^{rs} d'Eaux minérales et Pharmaciens.

VINS DE BORDEAUX
M. L. VIANNE-LAZARE, Propriétaire-Négoc. 67, 69, 71, rue Lagrange, à Bordeaux.
Ces vins en nature, livrés à 40 jours, franco de port à la gare désignée par l'acheteur.
Vin de table rouge. 1879... 130 fr. — Médoc... 1876... 210 fr. —
Côtes de Bourg... 1878... 160 fr. — 25 bout. St-Estéphe 1874... 65 fr. —
Cognac et Rhum de 1 fr. 20 le litre à 4 francs, en fûts de toutes contenances.
Vins fins en fûts et en bouteilles. — Envoi de prix-courants sur demande.
Si la marchandise ne convient pas, l'acheteur a le droit de la refuser.
Ne jamais être sa représentation à toute personne sérieuse et honorable pour les localités où elle n'est pas déjà représentée.

A CÉDER, pour cause de santé, un magasin de corsets. — Clientèle de premier ordre. — Conditions avantageuses. — S'adresser au bureau du journal.

COMPTABLE actif, travailleur, bonne écriture pour expéditionner, connaissant les diverses branches de comptabilité, désire un emploi.
S'adresser à COULON-GABORY, à la Sablonnière, Saumur. (209)

UN JEUNE HOMME, au courant des affaires sur la place de Nantes, demande des représentations de Saumur et autres localités sur cette place.
S'adresser au bureau du journal.

LE MIDI
Compagnie anonyme d'assurances à primes fixes CONTRE LA GRÈLE
2, rue Favart, à Paris.
Capital: quatre millions de fr.
La Compagnie est représentée dans tous les chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton.
Pour les demandes d'agences, s'adresser à la Direction générale, à Paris.

J.-A. FRESCO
Chirurgien - Dentiste
de Londres,
A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse dentaire, rue Saint-Jean, n° 16, maison Epagneul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine.
Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

INCONTINENCE D'URINE
DES ENFANTS.
Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux.
Traitement gratuit pour les pauvres.

GRAND CIRQUE ANGLAIS
ET MÉNAGERIE
GEORGE SANGER
Le plus vaste du monde
SAUMUR
PLACE DU CHARDONNET
Les 4 et 5 Mai.

Les JEUDI 4 et VENDREDI 5 mai, deux représentations par jour, 3 heures et 8 heures du soir. — Grande cavalcade à 2 heures. — Deux jours seulement. — La liste des artistes comprend les meilleurs écuyers, gymnastes, acrobates, jongleurs, sauteurs et clowns.

Le principal clown, LITTLE SANDY, le meilleur en Europe, est universellement connu, et sa réputation n'est plus à faire. — Grande troupe d'éléphants asiatiques, lions africains, tigres du Bengale, 6 chameaux et 2 dromadaires, 160 chevaux et 30 poneys dans la grande cavalcade.

Les costumes portés dans la grande cavalcade seront magnifiques et représenteront la rencontre de Henri VIII et de François 1^{er} au camp du Drap d'Or. Il y aura des chevaliers et des dames des XIII^e et XIV^e siècles en riches costumes de velours et de satin parsemés d'or et bijoux, faits à Londres et Paris spécialement pour ce cortège. Il est impossible de décrire cette brillante cavalcade. Les grands chars, au nombre de quarante-huit, couverts de peintures, ont été construits d'après les dessins des plus grands sculpteurs d'Angleterre, et, au départ du Cirque pour le cortège, l'éclat étincelant des couleurs, des glaces et de l'or éblouit les spectateurs. Cette cavalcade partira chaque jour à 2 heures, et immédiatement après son retour la représentation de l'après-midi commencera. Ces représentations sont tout à fait les mêmes que celles du soir et ont été introduites pour la convenance des familles demeurant à la campagne.

Les aménagements du Cirque ont été combinés avec soin, et la publicité trouvera dans la tente tout le confort désirable.

Le bureau sera ouvert, pour la vente des billets, à 11 heures. Afin que tout le monde puisse assister à cette représentation sans égale, le prix de la place sera :

Places réservées, 4 fr.; Premières, 3 fr.; Secondes, 2 fr.; Troisièmes, 1 fr. — Réductions pour les écoles.

AVIS. — Le public est prié de ne pas confondre le **Cirque Sanger** avec d'autres cirques de moindre importance qui voyagent maintenant en France.

Le **Cirque Sanger** exhibera, comme précédemment, son grand troupeau de 12 magnifiques éléphants, lions africains, tigres du Bengale, 6 chameaux et 2 dromadaires; 160 chevaux et 30 poneys.

Le public peut assister gratuitement au repas des animaux qui a lieu au retour de la cavalcade. Le Cirque en passage donnera des représentations à Langeais le 2 et à Bourgueil le 3 mai.

Agent général, Ch. E. STUART.
Seul propriétaire, GEORGE SANGER, Directeur du Royal Amphithéâtre de Westminster, à Londres.

Saumur, imprimerie de P. GODET.